

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT.

Coup d'arrêt au

SFR avait été choisi par l'autorité de régulation des télécommunications pour installer la fibre optique à Versailles. Mais son rachat par Numericable a complètement arrêté le projet. Les Versaillais s'inquiètent de la suite, d'autant que la mairie n'a aucun pouvoir de pression.

VERSAILLES COUVERTE par la fibre optique en 2017". Ce n'est désormais plus qu'un rêve. Car depuis l'été dernier, plus rien ne se passe dans ce domaine. SFR, qui devait déployer la fibre optique nouvelle génération sur Versailles, a en effet été racheté par Numericable qui semble ne pas vouloir reprendre le "chantier". C'est en tout cas ce qu'ont cru comprendre certaines associations versaillaises qui, depuis, s'inquiètent.

«Le 20 août 2014, suite au rachat de SFR par Numericable, tout s'est arrêté, déplore François Vicariot, secrétaire de Save (Sauvegarde et animation de Versailles et ses environs). Actuellement, il y a donc 65 foyers connectés à la fibre optique nouvelle génération à Versailles, sur 45 000 potentiels... Nous sommes les pauvres victimes de ce rachat.» Versailles est en effet couverte en fibre optique 100 mega mais c'est une fibre bien plus performante qui devait être déployée par SFR.

Préjudiciable pour le développement économique

En fait, SFR avait bien commencé à installer la fibre optique sur Versailles. Le NRO, noyau de raccordement optique, avait même été inauguré en grande pompe, annonçant le début du chantier. C'est l'Arcep, autorité de régulation des télécommunications, qui avait réparti les différents opérateurs sur les communes. Au Chesnay, c'est par exemple Orange qui déploie la fibre. La fibre optique nouvelle génération nécessite un déploiement horizontal puis vertical. Si le premier a été effectué, c'est maintenant le vertical qu'attendent les Versaillais. «S'il ne se passe rien,



La fibre optique partout à Versailles en 2017 : juste un rêve ?

cela va devenir de plus en plus préjudiciable à Versailles, poursuit François Vicariot. Certes, actuellement, certains Versaillais accèdent à un débit de 100 méga, mais en "arrivage" et pas en "partance". Ce n'est pas suffisant, et ce n'est pas la fibre optique FttH (fiber to the home, nouvelle génération de fibre qui permet d'aller jusque dans les foyers, ndlr.). Si Versailles veut attirer des entreprises sur son territoire, leur dire qu'elles auront accès au FttH, ce qui n'est pas le cas actuellement, devrait constituer un argument déterminant de sa politique de développement économique, faute de quoi, elles iront le chercher ailleurs. Tout retard

dans ce domaine sera préjudiciable et pour longtemps à l'attractivité de la ville.»

«Une façon lâche»

Face à cette situation, c'est aussi et surtout le discours tenu par Numericable qui choque les associations. «Numericable dit qu'il n'a aucun engagement, qu'il n'existe aucune convention l'obligeant à fibrer Versailles», déplore Claude Ducarouge, président de Save. «SFR et Numericable se comportent d'une façon lâche», souligne Pierre Desnos, président de l'Asrieupe (association des rive-

rains Etats-Unis Pershing). Ce dernier est d'autant plus amer que c'est "son" quartier qui devait être fibré en priorité. Or aujourd'hui, très peu de résidences le sont réellement. «Nous étions en ADSL très bas, explique Pierre Desnos, ce qui ralentissait le développement du quartier. Nous avons fait tous les efforts d'éducation auprès des résidences. La moitié a d'ailleurs signé des conventions avec SFR pour le déploiement horizontal de la fibre. Numericable dit aujourd'hui que tous les Versaillais peuvent utiliser le réseau existant en FttB (arrivant au pied des immeubles, ndlr.). Or, l'objectif qui était assigné par l'Arcep à SFR, était de raccorder les

Une lettre au Département

LA SEMAINE DERNIÈRE, Claude Ducarouge, président de l'association Save (Sauvegarde et animation de Versailles et environs), regroupant 18 associations situées à Versailles, au Chesnay, à Viroflay et à La Celle Saint-Cloud, a envoyé un courrier à Karl Olive, vice-président du conseil départemental en charge de la fibre optique.

Une lettre pour dire combien l'association est pressée de questions sur le déploiement de la fibre. Claude Ducarouge indique aussi : «Nous constatons une situation figée et contraire aux règles de la concurrence», soulignant qu'une «nouvelle organisation de la répartition des responsabilités entre opérateurs» doit être trouvée d'urgence. «Nous n'ignorons pas que cette responsabilité échappe au Département pour les zones conventionnées mais la situation actuelle, si elle devait perdurer, va générer des déséquilibres entre territoires. C'est un cas de force majeure dont l'assemblée départementale doit se considérer responsable.»

résidences en FttH c'est à dire jusque dans les foyers. Et bien sûr, le débit n'est pas le même. À l'évidence, ils estiment que le développement horizontal suffit.»

La mairie ne peut rien faire

Du côté de la mairie, le désarroi est également palpable. En effet, aucun contrat n'oblige Numericable à poursuivre le chantier débuté par SFR. «Nous sommes en relation avec Numericable, indique le maire, François de Mazières. Mais il semble qu'ils veulent tout abandonner. Cela aurait été plus simple si nous avions eu Orange... Je pense qu'il faut en appeler à l'État. En attendant, nous avons demandé une étude pour avoir un plan détaillé de tout ce qui existe. Nous faisons le maximum.» Mais le maximum face à un mur, cela ne donne au final pas grand-chose...

La solution pourrait donc passer par Orange. Mais là encore, rien n'est certain. «Aujourd'hui,

Orange peut desservir un particulier en utilisant le réseau installé par Numericable, indique François Vicariot. Mais ceci est théorique. En réalité, tant que la fibre optique nouvelle génération n'est pas installée, Orange ne souhaite pas marcher sur les plates-bandes de Numericable. En revanche, Bouygues le propose et le fait. Chaque opérateur a ses priorités et ses possibilités financières et tant que le réseau ne sera pas totalement opérationnel, ils ne vont pas se marcher sur les pieds.»

Une situation qui pourrait changer. «Nous avons été contactés par Orange, indique François Lambert, conseiller municipal de Versailles en charge de la fibre optique. Numericable nous a de toute façon dit que le NRO (noyau de raccordement optique), les shelters et le câblage étaient à vendre. Les associations ont raison de se mobiliser. On ne peut pas se permettre de prendre plus de retard. C'est dommage car nous étions bien partis.»

Florie Cedolin

Lexique

La fibre optique, c'est quoi ?

Il s'agit d'un fil de verre ou de plastique très fin qui permet la transmission de données par la lumière. Elle offre un débit d'information au moins dix fois supérieur au réseau téléphonique utilisé pour l'ADSL et au câble coaxial. En outre, elle ne génère presque aucun affaiblissement de signal.

À quoi sert la fibre optique ?

Les abonnés peuvent profiter en simultané des services TV, Internet et téléphone. Un débit plus important permet l'échange de

données avec des serveurs distants, de la vidéo à la demande en HD et 3D et de connecter davantage d'appareils aux réseaux. Pour les amateurs de jeux en ligne, le délai de latence devient très faible.

Qui paie ce déploiement ?

Normalement, ce sont les opérateurs, maîtres d'œuvre, qui prennent à leur charge l'installation de la fibre optique. Ce qui reste à la charge de l'utilisateur, c'est l'abonnement qu'il prendra par la suite.

Doit-on choisir l'opérateur qui a installé la fibre ?

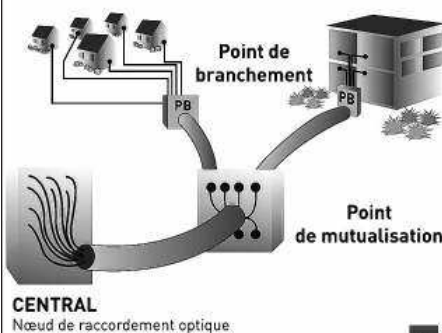
Non. Chacun est libre de choisir l'opérateur

qu'il souhaite, que ce soit en maison individuelle ou en résidence collective. En revanche, les particuliers qui choisissent une offre fibre doivent s'assurer que l'opérateur est bien connecté au réseau.

Que signifient FttB et FttH ?

FttB signifie littéralement "fiber to the building", la fibre jusqu'au pied d'immeuble, alors que la FttH signifie "fiber to the home" c'est à dire jusqu'à la maison. La FttB est moins coûteuse, moins pérenne et plus limitée. Si elle peut avoir un très haut débit allant jusqu'à 200 mega, le débit montant reste limité. D'où l'intérêt de passer en FttH.

Le déploiement de la fibre optique pour les particuliers



déploiement de la fibre optique

LES "DÉGÂTS" engendrés par le rachat de SFR ne se limitent pas aux frontières versaillaises. D'autres communes, déjà moins bien loties au départ, en font les frais. D'ailleurs, le sujet de la fibre ne date pas d'hier.

Une première chose est à savoir : selon la "loi", le très haut débit est considéré comme acquis lorsque le débit est supérieur à 30 mega par seconde. Or, ce débit est désormais obsolète. «Il faut au minimum 80 mega», souligne Philippe Brillault, vice-président de Versailles Grand Parc, même 100 pour les entreprises.»

En 2010, l'État avait ainsi nommé l'Arcep, autorité des télécommunications, comme régulateur. Elle réunit alors les quatre opérateurs de l'époque : SFR, Bouygues, Orange et Free. Objectif : que toute la France soit couverte en très haut débit en 2022. Mais voilà, toutes les communes ne sont pas intéressantes financièrement parlant pour les opérateurs qui se répartissent le travail. Certaines se retrouvent abandonnées. «Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en 1984, Versailles et Le Chesnay faisaient partie d'un syndicat du câble, explique

Philippe Brillault. Numericable avait alors tiré des fils coaxiaux dans les fourreaux de France Telecom. Donc, un réseau Numericable existe depuis

il fallait donner du haut débit à Louveciennes dans le cadre de l'installation du groupe Canal Plus, rappelle Philippe Brillault. C'est le groupe Eiffage

Le conseil départemental est aujourd'hui redevenu propriétaire de cette installation et devrait créer un syndicat départemental pour travailler avec les collectivités et les opérateurs.

En tant que vice-président de Versailles Grand Parc, Philippe Brillault a également décidé de prendre les choses en main, avec l'accord des maires de l'agglomération.

«Beaucoup d'entreprises nous écrivent pour nous dire que si elles n'ont pas le haut débit, elles vont déménager», souligne l'élu. Nous n'allons pas attendre que chaque opérateur décide de là où il souhaite investir parce que cela rapporte. Nous allons obliger tous les opérateurs à être solidaires. La guerre des opérateurs, les élus vont s'en mêler. VGP aura un rôle de facilitateur. Nous allons annoncer un plan de travail pour permettre aux entreprises d'avoir du haut débit. C'est imminent.»

«La guerre des opérateurs, on va s'en mêler»

1984 sur ces deux communes. Aujourd'hui, SFR dit "Versailles est maillé par Numericable, nos obligations sont donc remplies...".»

Obliger les opérateurs à être solidaires

Du côté du conseil départemental, une délégation de service public (DSP) avait été lancée en 2004 sous la présidence de Franck Borotra. «C'est au moment où

qui a obtenu le marché. Il a posé des fourreaux et tiré les fils.

Il y a ensuite eu une deuxième délégation de service public, dont la première phase a été réalisée mais pas la deuxième. Pierre Bédier a dénoncé cette DSP et il a eu raison. Car au lieu de commercialiser ses installations auprès des entreprises, Eiffage a loué son réseau aux autres opérateurs. De fait, les entreprises ont payé le prix fort : dans leurs impôts, des frais de branchement (de 4 000 à 10 000 euros) et leur abonnement !»

Florie Cedolin



Philippe Brillault, vice-président de Versailles Grand Parc.

CONSOMMATION.

UFC-Que Choisir alliée de poids en cas de litige

En e-commerce ou en matière de consommation traditionnelle, UFC-Que Choisir veille sur vos droits.

EN PREMIÈRE LIGNE contre les amaraques à la consommation, l'antenne locale d'UFC-Que Choisir faisait son assemblée générale ordinaire, mercredi dernier. Recevant ses adhérents salle Mongolfier, Philippe Fleuret a rappelé la hausse continue des inscrits dans l'association, qui étaient 1 165 au 31 décembre dernier, dont 68% de ré-adhérents fidèles. «Soit une augmentation de 37 adhésions depuis 2013», se félicite le président. Celui-ci table sur le chiffre de 1200 pour l'année 2015. L'antenne de Versailles et villes limitrophes, a résolu 427 affaires en 2014, sur 578 déposées, permettant de faire rentrer 121 140 euros dans les portefeuilles des adhérents concernés. «Il y a beaucoup

moins de problèmes avec les banques et les opérateurs téléphoniques. Ce sont désormais les litiges concernant l'immobilier qui augmentent fortement, soit 27% de nos dossiers l'année passée, à égalité avec le commerce et la vente, 27,51%», note le responsable.

En deux clics

Mis en place depuis un an, le service d'aide en ligne pour les consommateurs est un outil jugé performant par les responsables de l'association. «Le contact se fait en deux clics, avec une réponse dans les 72 heures. 248 questions ont ainsi été posées

en 2014 via la Toile», précise Philippe Fleuret.

Comme chaque année, le rendez-vous permettait de développer un dossier thématique. Cette année, UFC-Que Choisir s'est attachée une nouvelle fois à mettre en garde contre les dangers des connexions Internet, pour ceux qui ne prendraient pas suffisamment de précautions lors de leurs achats via la transmission électronique. «Le B.A. BA consiste à vérifier qu'il s'agit d'une connexion sécurisée, avant d'inscrire des données personnelles sur un site Internet», prévient Jean-Jacques Cerkiewicz, spécialiste du dossier. Une fois vérifiée la présence du petit pictogramme indiquant un site "ami", UFC-Que Choisir

conseille de mettre à jour régulièrement son antivirus, qu'il soit payant ou gratuit et surtout de modifier fréquemment ses mots de passe. «Ceux-ci doivent être complexes, faits de caractères majuscules, minuscules, spéciaux et de chiffres, pour passer entre les griffes des pirates qui ont des logiciels de cryptage performants. Un mot de passe se renouvelle toutes les six semaines, surtout lorsque Internet est utilisé pour des connexions avec une banque», ajoute Jean-Jacques Cerkiewicz. Emmanuel Fèvre

PRACTIQUE

5, impasse des Gendarmes. Adhésion : 39 euros l'année.



Philippe Fleuret bien entouré avec deux avocates stagiaires, Nathalie Camus (à dr.) et Claire de Person, qui rendent les litiges beaucoup plus sympatiques.

Les tarifs municipaux augmentent de 2%

LORS DU CONSEIL municipal du 9 avril, les élus ont voté les tarifs municipaux applicables pour l'année scolaire 2015/2016 et pour l'année civile 2016. Il en ressort globalement une hausse de 2% de tous les tarifs.

Les tarifs des accueils périscolaires et postscolaires sont aussi revus dans la forme. Ainsi, les différents tarifs qui existaient par exemple pour un accueil postscolaire par semaine, deux, trois ou quatre disparaissent au profit d'un abonnement annuel, payable en dix mensualités. Les études surveillées fonctionnent désormais aussi sur ce modèle, de même que la restauration scolaire.

Ce jeudi 9 avril, le conseil municipal a également voté le lancement d'un nouvel appel d'offres concernant la gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron. Actuellement détenue par la société Vert Marine, la délégation de service public arrivera en effet à échéance en mai 2016. Le nouveau contrat portera sur une durée plus longue que les précédents (huit ans contre cinq). Il sera demandé au candidat, entre autre, de développer une politique tarifaire en prenant en compte l'ensemble des publics (comme les familles nombreuses). Enfin, l'on peut aussi retenir de ce conseil de vives discussions autour de délibérations plus "sociales". À la majorité qui soumettait au vote une subvention de 70 122 euros pour l'association SVP jeunes, François Siméoni (Front national) a indiqué qu'il y en avait «assez de payer pour des personnes qui ne font rien». Le groupe de Versailles famille avenir semblait aussi sceptique sur l'action de l'association, demandant «un bilan rigoureux». Dans le même esprit, les deux groupes de droite n'ont pas non plus voté l'attribution d'une subvention de 3 900 euros à l'association "Bleu oxygène développement" pour favoriser l'installation d'un atelier chantier d'insertion au Potager du Roi.

Enfin, l'attribution de bourses à des jeunes Versaillais ayant présenté des projets humanitaires et sociaux n'a pas non plus fait l'unanimité. François Siméoni a regretté que tout cet argent (2 150 euros, N.D.L.R.) ne soit pas dépensé «sur le territoire national». Des positions qui n'ont pas plu à l'association Essor de Versailles, présente dans le public, qui soulignait dans sa revue annuelle l'action sociale très riche à Versailles. «Nous déplorons les attaques systématiques contre la solidarité et le vivre ensemble de la part de certains partis d'opposition de droite : contre les familles défavorisées, contre les enfants en difficulté et contre la solidarité internationale.»

F. C.

Elancourt

| 15

L'aide-soignant frappeait les handicapés

Piscine Montbaouron

7, rue Léon GATIN
78000 VERSAILLES
01 39 24 83 15

piscine.montbaouron@vert-marine.com

VERSAILLES

Le clubbaouron vert et blanc

VERT MARINE

Clubbaouron HBSPS

JUSQU'AU 3 MAI
POUR L'ACHAT D'UNE CARTE
DE 10 HEURES OU 10 ENTRÉES

10 = 12

2 HEURES 2 ENTRÉES OFFERTES

© : P. Auboux

toutes les nouvelles

L'HEBDOMADAIRE DES YVELINES

Edition de Versailles - S'-Quentin-en-Yvelines

Mercredi 22 avril 2015 Hebdo - n° 3513 - 1.30 €

Versailles

| 16 et 17

La fibre optique stoppée net!



Versailles

| 43



Jean-Luc Fillon :
hommage
à Cole Porter

Maurepas

| 31

Feu vert
pour le multiplexe
de huit salles

Voisins-le-B*

| 27

Alexandra
Rosetti
réélue dans
un fauteuil

Saint-Quentin

| 28

Base de loisirs :
la saison
est lancée

Plaisir

| 25

Mairie et habitants
main dans la main
au Valibout

R 92001-3513-F:1,30

